

La DG vient de communiquer la liste des collectivités qui entrent dans l'expérimentation des agences comptables à partir du 1/01/2020.

La CGT rappelle son opposition à la fin de la séparation ordonnateur/comptable que prévoit le gouvernement.

L'association des maires de France a également exprimé son inquiétude sur l'avenir de la séparation entre ordonnateur et comptable dans un communiqué de presse du 4 avril 2019.

Les 4 collectivités retenues sont :

- région Pays de Loire (44) ;
- commune d'Issy les Moulineaux (92) ;
- commune de Rueil Malmaison (92) ;
- commune de Hyères (83).

La CGT Finances Publiques sera très attentive aux conditions matérielles et humaines de rattachement des collègues dans ces structures.

**La démarche poursuivie par le gouvernement vise à supprimer tout mécanisme de contrôle et de sécurité dans le maniement des fonds publics en accompagnant la liquidation du principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable.**

**Il veut également favoriser l'externalisation et la privatisation de pans entiers de missions du secteur public local.**

## **Pour la CGT Finances Publiques, la séparation ordonnateur/comptable est un principe non négociable.**

**Public:** [Nouveau Réseau de Proximité - Action Publique 2022](#)  
[Agences comptables](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)